
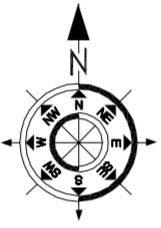


COMMUNE DE AY-SUR-MOSELLE
PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

- EL3- Servitudes de halage et marche-pied
- I4- Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- Info- Pour information, les canalisations d' AIR LIQUIDE sont soumises à des servitudes de droit privé, relatives à l'établissement de transport et de distribution de gaz; - bande d'effets irréversibles (zone de danger)
- PPRI- Servitudes résultant du Plan de Prévention du Risque naturel "inondations" de la vallée de la Moselle, approuvé par arrêté préfectoral du 01/12/2006.
Le dossier PPRI comporte un règlement, un rapport de présentation et un plan de zonage 1/5000°. Il est annexé au P.L.U. (annexe 5c).
- f PT3- Servitudes relatives aux réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques
- T7- Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne; servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières (servitudes s'appliquant sur l'ensemble du territoire communal - non représentées)

**APPROBATION DE LA REVISION
 DU P.O.S. EN P.L.U.
 PAR D.C.M. DU 03/10/08**

	Septembre 2008	
Echelle : 1 / 5000		

